

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

**Charte de Développement Durable de Sorbonne Université**

**Sous-titre : charte en faveur d'une université écologiquement et socialement responsable**

Le rayonnement scientifique de l'Université doit s'exercer en s'associant à l'effort commun pour que notre société devienne durablement écoresponsable et contribue à la cohésion sociale et à la santé publique. Ceci est indispensable pour faire face aux défis des multiples crises environnementales - changement climatique, perte de la biodiversité, pollutions, surexploitation des ressources. Consciente de ses missions en termes de formation, d'insertion professionnelle, de recherche, de valorisation et d'internationalisation, Sorbonne Université (SU) s'engage par cette charte à jouer pleinement un rôle exemplaire dans cet effort collectif dans le cadre de toutes ses missions et de son fonctionnement.

C'est pourquoi SU, avec chacune de ses facultés, sur l'ensemble de ses sites, entend amorcer et pérenniser un processus participatif visant, de façon ambitieuse, à mettre en place les mesures suivantes en les intégrant dans ses axes stratégiques:

1. Agir dans un monde global
  - 1.1. Agir pour diminuer significativement la part des émissions de gaz à effet de serre de l'Université en cohérence avec l'objectif global du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;
  - 1.2. Agir pour diminuer les pollutions de l'environnement, préserver la biodiversité et les « ressources » naturelles ;
  - 1.3. Promouvoir la responsabilité environnementale de l'Université en prenant en compte sa dimension sociale. Développer la prise en compte du DD et de la protection de l'environnement en renforçant les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ou dans les contrats de concession;
  - 1.4. S'assurer que chaque action menée pour une université écologiquement et socialement responsable soit en adéquation avec l'intégration sociale et qu'elle n'ait aucun effet d'ostracisme.
2. Participer pleinement aux révolutions de la science ouverte, du numérique et des données
  - 2.1. Profiter des opportunités offertes par le numérique dans les missions de recherche et de formation de l'Université pour limiter l'impact environnemental (visioconférence, campus virtuels, etc.). Favoriser un comportement responsable en matière d'utilisation du numérique.
3. Comprendre, apprendre et entreprendre dans un monde en transformation
  - 3.1. Intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses activités de formation ;
  - 3.2. Encourager les recherches de l'université y compris partenariales qui répondent aux problématiques environnementales ;
  - 3.3. Soutenir et donner de la visibilité aux initiatives en faveur d'actions écologiquement et socialement responsables portées par la communauté universitaire : étudiants, étudiantes, personnels administratifs et techniques, enseignants-chercheurs;
  - 3.4. Favoriser les coopérations entre la recherche, l'enseignement et la société civile dans le champ du Développement Durable (DD): citoyens, associations, collectivités, entreprises, syndicats, etc.
4. Installer Sorbonne Université et affirmer son identité
  - 4.1. Impliquer fortement et concrètement la gouvernance et la communauté universitaire dans le respect de la charte ainsi que dans le suivi du plan d'action ;
  - 4.2. Limiter au maximum la consommation de ressources (énergie, eau, papier, emballages en particulier en plastique, etc.) et la production de déchets ;

- 4.3. Développer la politique de tri des déchets pour favoriser le recyclage des matériaux et limiter l'épuisement des ressources naturelles. Tendre vers un système complet de recyclage des matériaux;
- 4.4. Proposer à la communauté universitaire de participer à des démarches et actions de sensibilisation en faveur d'une société durable et développer la mise en œuvre d'éco-gestes dans les attitudes de chacun;
- 4.5. Adopter un processus d'amélioration continue appliqué à l'impact environnemental de l'Université. A partir d'un bilan environnemental de référence (énergie, carbone, eau, etc.), étudier, évaluer et adopter des pistes d'amélioration de la performance environnementale de son patrimoine matériel;
- 4.6. Poursuivre l'effort de végétalisation des campus dans une approche bioclimatique visant à la fois la performance environnementale (gestion des énergies et de l'eau) et l'amélioration du confort d'ambiance;
- 4.7. Réaliser le plan de déplacement des usagers des campus et promouvoir l'adoption de transports qui ne génèrent pas de pollution par la sensibilisation et l'installation d'équipements adaptés pour répondre aux besoins tout en limitant l'impact sur l'environnement;
- 4.8. Communiquer en interne sur l'engagement de l'établissement, sur les actions mises en œuvre et les résultats obtenus pour fédérer les parties prenantes autour d'un projet d'intérêt général. Permettre à tout usager d'accéder facilement aux informations relatives à l'environnement détenues par l'Université.

Garantir que la politique de protection de l'environnement mise en place par SU s'inscrive dans un processus d'amélioration constante

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cette charte.